Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes

Dénomination du produit : PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES

Identifiant d'entité juridique : FINANCIERE ARBEVEL

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● ☒ Oui	●● ☐ Non
☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 55% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 35%	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a exclusivement investi dans des émetteurs, qui par leurs services ou leurs produits ont contribué à :

- **une croissance décarbonée** au travers des sous thématiques suivantes : énergies renouvelables (i), efficience énergétique (ii), transports propres (iii), et économie circulaire (iv).

- **des mutations sociales** associées au développement durable au travers des sous thématiques suivantes : sécurité (i), éducation & digitalisation (ii), santé & bien-être (iii), et urbanisme (iv).

L'objectif d'investissement durable a donc été rempli.

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur de durabilité	Portefeuille	Univers
Émissions de Co2 rapportées au CA (t/$mCA)	122	119
Indépendance du board	77 %	80%
% de sociétés ayant eu recours à des plans de licenciements massifs	8%	13%

Données au 30/12/2022. Source : Trucost.

- … et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences n négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti- corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Financière Arbevel dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont mises à jour à l'occasion de ces revues afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Financière Arbevel sur ces sujets.

L'application de la politique d'exclusion sectorielle spécifique à PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES prévoit :
- Les sociétés impliquées dans la production d'armes, quelle que soit leur nature ;
- Les entreprises impliquées dans la fabrication et la distribution de produits à base de tabac, à partir de 5% du chiffre d'affaires ;
- Les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et sa production ainsi que dans la génération et la vente d'électricité à partir de charbon thermique ;
- Les sociétés impliquées dans l'extraction et le traitement du pétrole ;
- Les sociétés impliquées dans la production de contenu pornographique sont exclues ;
- Les sociétés produisant des boissons alcoolisées à partir de 5% des ventes, et les distribuant, à partir de 15% du chiffre d'affaires ;
- Les sociétés impliquées dans l'opération des jeux d'argent, à partir de 5% du chiffre d'affaires.

Des exclusions normatives sont également appliquées à partir de la liste publique du fonds de pension norvégien (NORGES).

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES suit également les controverses très sérieuses à partir de la base MSCI qui sont intégrées dans la politique de risque de durabilité et principales incidences négatives disponible sur le site internet (lien) et qui prévoit dans certains cas la cession immédiate de l'émetteur concerné.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES suit les sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies :

Indicateur de durabilité	30/12/2022
% de sociétés adhérant au Pacte Mondial de l'ONU	48%

- Sources : outil propriétaire.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Conformément aux informations présentes son annexe précontractuelle, le produit a pris en compte les 14 principaux PAI de tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR tel que ci-dessous :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences année 2022
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES (t eq CO2)	Émissions de GES de niveau 1	1 803
		Émissions de GES de niveau 2	487
		Émissions de GES de niveau 3	4 697
		Émissions totales de GES	6 987
	2. Empreinte carbone (t/€mCA)		216
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (t/€m.inv)		4 068
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		4,05%
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		89%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (GWh/€mCA)		94
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		NA
Eau	8. Rejets dans l'eau (t/€m.inv)		20,29
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (t/€m.inv)		871 406
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		NA
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		NA
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		NA
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance		35%
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0,00%

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a également pris en compte deux PAI additionnels des tableaux 2 et 3 de l'annexe 1 des RTS SFDR tel que ci-dessous :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2022
Eau, déchets et autres matières	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	50.33%
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	39.82%

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
NEXANS SA	Industrie	3,3 %	FRANCE
LU VE SPA	Industrie	3,2 %	ITALIE
RECTICEL	Matériaux	3,0 %	BELGIQUE
SALCEF GROUP SPA	Industrie	2,7 %	ITALIE
ALFEN NV	Industrie	2,6 %	PAYS-BAS

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

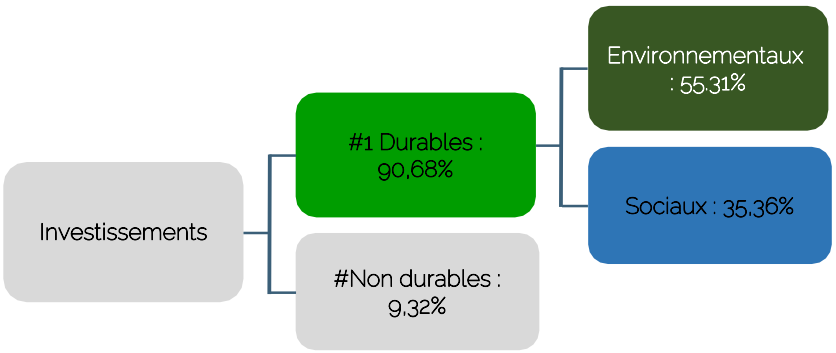

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants faibles teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

- Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

- Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Au 30/12/2022, **PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES** a :
- 90,68% de l'actif net du fonds qui est constitué d'investissements durables dont :
  - 55.31% ayant un objectif environnemental ;
  - 35.36% ayant un objectif social.
- 9,32% de l'actif net du fonds qui est constitué d'investissements non durables qui correspondent exclusivement à des liquidités.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue de :
- 35% minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental ;
- 20% minimum d'investissements durables ayant un objectif social

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés sont :

Secteur	% actifs
Industrie	39.8%
Matériaux	10.6%
Soins de santé	10.5%
Technologies de l'information	8.5%
Finance	7.9%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Faute de données exploitables au jour de l'établissement de la présente annexe, Financière Arbevel n'est pas en mesure de calculer la part d'alignement à la Taxinomie de PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES sur l'exercice 2022.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a réalisé 55% d'investissements durables ayant un objectif environnemental c'est-à-dire conformément à notre définition de l'investissement durable des investissements dans des activités dont au moins 25% du chiffre d'affaires contribue aux 17 Objectifs de Développement Durables tels que définis par les Nations-Unis (ODD) et pouvant être qualifiés de « facilitateurs de croissance décarbonée ».

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a donc respecté son engagement de réaliser au moins 35% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durables réalisés, PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a réalisé 35% d'investissements durables ayant un objectif social c'est-à-dire conformément à notre définition de l'investissement durable, des investissements dans des activités dont au moins 25% du chiffre d'affaires contribue aux 17 Objectifs de Développement Durables tels que définis par les Nations-Unis (ODD) et pouvant être qualifiés de « facilitateurs de mutations sociales ».

PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a donc respecté son engagement de réaliser au moins 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 non durables » sont :
- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les OPC monétaires ;

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables sur ces investissements car ils ne peuvent pas faire l'objet d'une application ESG.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

1. Dans le cadre du label ISR, il est procédé à l'attribution d'une note extra-financière (« notation ESG ») à hauteur de 90% minimum de l'actif net du fonds à partir de la base du fournisseur de données MSCI ou le cas échéant par application d'une méthodologie interne. Cette note est ensuite intégrée à notre outil propriétaire ESGo 2.0 qui permet d'appliquer une surpondération du pilier gouvernance à 50% lors de l'attribution de la note extra-financière finale et de suivre l'exclusion des deux derniers déciles de l'univers investissable.
2. Cette note extra-financière sert ensuite de base à des actions d'engagement : PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a ainsi pris des engagements sur 17 sociétés faisant partie de son univers d'investissement, dont 10 sur le dernier exercice écoulé. Un rapport sur le suivi des engagements passés et des nouvelles actions engagées sur l'exercice est publié annuellement sur le site internet (lien).
3. Enfin, afin de garantir que l'ensemble des investissements réalisés (hors liquidités) soient durables conformément à la définition interne de l'investissement durable qui considère toute activité (i) dont au moins 25% du chiffre d'affaires contribue aux 17 Objectifs de Développement Durables tels que définis par les Nations-Unis (ODD) et/ou alignée à la taxinomie, PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES a pris la décision de céder au cours de l'exercice 3 titres : BEIJER REF (i), CINT (ii), HUHTAMAKI.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES.